AIPR opérateur



Domaine: AIPR

Objectif de la formation

Renforcer la pratique professionnelle dans le respect des règles techniques liées au décret antiendommagement.

Préparer l'examen AIPR, profil conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur). Être reçu à l'examen afin d'obtenir une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux et être habilité par son employeur « conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur)».

Pré-requis

Savoir communiquer en français.

Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application.

Programme

Comprendre la réforme anti-endommagement, ses enjeux, son fonctionnement. Maîtriser les principes généraux relatifs aux travaux à proximité de réseaux. S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de formation et une attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation AIPR conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur).

Public concerné:

Tout conducteur d'engins ou intervenant en travaux urgents sous la direction de l'exécutant des travaux (bouteur, chargeuse, pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse, niveleuse, grue à tour, grue mobile, grue auxiliaire de chargement, plate-forme élévatrice mobile de personnes, pompe et tapis à béton, chariot automoteur de manutention (conducteur porté), machine de forage).

Durée:

Durée: 1 jour (7 heures)